



## Section interrégionale d'Île-de-France

Paris, le 19 avril 2016

### **DÉCLARATION CFDT COMITÉ TECHNIQUE D'ÎLE DE FRANCE « E-R 2016 »**

Monsieur le Président,

Le boycott des réunions n'est pas une fin en soi pour la CFDT Douane francilienne. Nous participerons donc à cette seconde convocation et nous saurons prendre nos responsabilités lors du passage au vote.

Et s'il est un domaine où le vote a son importance, c'est bien celui en rapport avec les effectifs de référence.

A ce titre, la consultation des documents préparatoires nous laisse pour le moins perplexes. En effet, lorsque nous examinons le tableau reprenant le P.A.E et les E.R, nous pourrions être relativement satisfaits, mais tout reste relatif.

Dans la synthèse d'évolution du P.A.E / E.R 2016, nous ne comprenons pas comment vous parvenez à un total de 16 en SU. Nous en dénombrons effectivement 17. Toutefois nous vous engageons vivement à ne pas modifier votre mouture finalisée à 17.

Mais en fait, en étudiant les effectifs de référence déclinés par direction, nous constatons un écart parfois conséquent avec les effectifs réellement en poste, que nous pourrions considérer comme « opérationnels ».

A titre d'exemple, nous citerons le S.R.E de la DR de Paris-Ouest au sein duquel exercent 4 agents tandis que son effectif de référence cible se monte à 12. Il en est de même pour le B.C.I de Paris dont les effectifs de référence en catégorie A sont de 3. Quand et comment affecterez-vous le troisième agent de catégorie A dans ce service ? Son poste de travail est-il réservé-au Vitalys ?

Pour résumer, Monsieur le Président, vous engagez-vous ici et maintenant, préalablement au passage au vote sur les effectifs de référence 2016, à atteindre les effectifs de référence que vous avez mentionnés dans vos documents préparatoires ?

*La délégation CFDT Douane d'Île de France*